

**MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE
MRC DE PAPINEAU
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL
PROCÈS-VERBAL
13 JUIN 2023**

Séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Papineauville, tenue le 13 juin 2023 à 14h00 à la salle du conseil municipal.

Ordre du jour :

1. Administration

- 1.1. Communications du maire
- 1.2. Appel nominal
- 1.3. Ouverture de la séance
- 1.4. Suivi des demandes antérieures, questions et nouvelles demandes du public
- 1.5. Adoption de l'ordre du jour
- 1.6. Déclaration des intérêts relatifs à la présente séance
- 1.7. Dépôt de la déclaration d'intérêt pécuniaire du conseiller Danny Monette
- 1.8. Rapport aux citoyens : rapport financier 2022 et rapport du vérificateur externe avec période de questions
- 1.9. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 9 mai 2023
- 1.10. Mandat à un huissier de justice : jugement de la Cour Supérieure 550-17-012802-235
- 1.11. Acquisition des lots 6 484 080 et 6 484 081 à des fins de construction d'un dépôt à neige
- 1.12. Plateau Urbain Papineau : autorisation de signature d'un protocole d'entente pour la réalisation de travaux municipaux, engagement à fournir les services d'aqueduc et d'égout sanitaire et acceptation des travaux de la phase 1 pour les années 2023, 2024 et 2025- décision
- 1.13. POINT RETIRÉ ~~Feux à ciel ouvert de tous types sur le territoire de Papineauville : interdiction complète et imposition immédiate d'amende~~
- 1.14. Patinoire municipale : autorisation de procéder à un appel d'offres publiques
- 1.15. Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt numéro 2023-006 pour la construction d'une patinoire extérieure
- 1.16. Partenariat avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable
- 1.17. Séance régulière du conseil municipal reportée le 5 juillet 2023

2. Finances

- 2.1. Adoption des déboursés du mois de mai 2023
- 2.2. Adoption de l'état des activités de fonctionnement et d'investissement au 31 mai 2023
- 2.3. Dépôt du rapport mensuel sur la délégation du pouvoir de dépenser
- 2.4. Ajustement des fonds affectés eau, égout, environnement et infrastructure : autorisation de transfert budgétaire
- 2.5. Autorisation de paiement : factures 4001 et 123 de Gestion DMJ pour les jeux d'eau
- 2.6. Autorisation de paiement : facture 2803 à Jean Dallaire, architecte pour les jeux d'eau
- 2.7. Autorisation de paiement : factures 25277 et 25279 de Deveau Avocats pour honoraires professionnels
- 2.8. Autorisation de paiement : factures 22310327 et 22310328 de CIMA+ pour les jeux d'eau

3. Ressources humaines

- 3.1. Autorisation de formation pour l'inspectrice municipale adjointe
- 3.2. Embauche d'un inspecteur terrain contractuel
- 3.3. Formation en sauvetage nautique et opérateur de pompe : autorisation d'inscription

- 3.4. Embauche d'un étudiant pour la saison estivale

4. Hygiène, eau potable, voirie, transport et bâtiments

- 4.1. Construction d'un lieu d'élimination de la neige : adjudication d'un contrat-décision
- 4.2. Autorisation de dépenses diverses pour le garage municipal
- 4.3. Autorisation de dépense pour reprofilage de fossés
- 4.4. Pompe pour la station de pompage Major : acceptation d'une proposition
- 4.5. Élaboration d'un appel d'offres pour le remplacement de la conduite d'aqueduc sur la route 321 et la rue Henri-Bourassa : mandat à la Fédération québécoise des municipalités
- 4.6. Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable en lien avec la réduction de la vitesse sur la rue Henri-Bourassa
- 4.7. Réfection de l'escalier extérieur de l'Ancienne Mairie : octroi d'un contrat

5. Sécurité civile et incendie

- 5.1. Statistiques du service de sécurité incendie
- 5.2. Acquisition d'une embarcation de sauvetage nautique : décision
- 5.3. Achats divers pour le service de sécurité incendie

6. Urbanisme et gestion du territoire

- 6.1. Dépôt des statistiques sur l'émission des permis et certificats
- 6.2. Appui de la municipalité : demande à la Commission de protection du territoire agricole pour renouvellement d'une demande d'autorisation-décision
- 6.3. Demande de PIIA 2023-0002 pour rénovation extérieure-décision
- 6.4. Demande de PIIA 2023-0004 pour rénovation extérieure et aménagement paysager-décision
- 6.5. Demande de PIIA 2023-0005 pour rénovation extérieure-décision
- 6.6. Mandat au comité consultatif d'urbanisme : révision du règlement 2023-001 sur les Plans d'aménagement d'ensemble

7. Environnement

- 7.1. Statistiques mensuelles au 30 avril 2023 pour les matières résiduelles
- 7.2. Résolution concernant une mise de fonds dans un projet dans le cadre de l'Appel de propositions visant la réduction de l'utilisation de produits à usage unique.
- 7.3. Mandats au comité consultatif en environnement : révision du règlement sur les couches lavables et réglementation interdisant la distribution du *Publisac* dans des sacs de plastique
- 7.4. Demande aux municipalités de la MRC de Papineau : joignez le mouvement pour des garderies éco responsable offrant des couches lavables en mettant en place un programme de subvention

8. Loisirs, culture, famille

- 8.1. Dépôt des statistiques mensuelles de la bibliothèque
- 8.2. Lignage de la surface de jeux au centre communautaire : autorisation de dépense
- 8.3. Aménagement des bandes riveraines : autorisation de dépense
- 8.4. Parc de jeux d'eau : raccordement électrique du bâtiment de service et aménagement paysager

9. Varia, questions sur la présente séance, levée de la séance

- 9.1. Varia
- 9.2. Questions et demandes du public
- 9.3. Levée de la séance

1. ADMINISTRATION

1.1 COMMUNICATIONS DU MAIRE

1.1.1 À la suite de difficultés techniques, la séance est suspendue à 14h20 et reprend à 14h28.

1.2 APPEL NOMINAL

À cette séance du Conseil, les élus suivants sont présents :

Monsieur le conseiller Michel Leblanc, siège no 1
Monsieur le conseiller Danny Monette, siège no 2
Madame la conseillère Francine Dutrisac, siège no 3
Monsieur le conseiller Robert Desbiens, siège no 4
Madame la conseillère Béatrice Cardin, siège no 5
Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière, siège no 6

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Martine Joanisse est aussi présente.

Le Conseil formait quorum et siège sous la présidence de Monsieur Paul-André David, maire.

1.3 2023-06-237 OUVERTURE DE SÉANCE

Monsieur le maire Paul-André David constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 14h20 devant 15 personnes.

1.4 SUIVI DES DEMANDES ANTÉRIEURES, QUESTIONS ET NOUVELLES DEMANDES DU PUBLIC-

La période de question débute à 14h28 et se termine à 14h45.

1.5 2023-06-238 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que déposé en laissant le varia ouvert et après retrait du point 1.13 sur l'interdiction des feux à ciel ouvert.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.6 2023-06-239 DÉCLARATION DES INTÉRÊTS RELATIFS À LA PRÉSENTE SÉANCE

Monsieur Paul-André David, maire demande à monsieur le conseiller Michel Leblanc si celui-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Monsieur le conseiller Michel Leblanc informe le conseil qu'il n'a aucun intérêt à déclarer.

Monsieur Paul-André David, maire demande à monsieur le conseiller Danny Monette si celui-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Monsieur le conseiller Danny Monette informe le conseil qu'il n'a aucun intérêt à déclarer.

Monsieur Paul-André David, maire demande à madame la conseillère Francine Dutrisac si celle-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Madame la conseillère Francine Dutrisac informe le conseil qu'elle n'a aucun intérêt à déclarer.

Monsieur Paul-André David, maire demande à monsieur le conseiller Robert Desbiens si celui-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Monsieur le conseiller Robert Desbiens informe le conseil qu'il n'a aucun intérêt à déclarer.

Monsieur Paul-André David, maire demande à madame la conseillère Béatrice Cardin si celle-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Madame la conseillère Béatrice Cardin informe le conseil qu'elle n'a aucun intérêt à déclarer.

Monsieur Paul-André David, maire demande à monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière si celui-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière informe le conseil qu'il n'a aucun intérêt à déclarer.

1.7 2023-06-240 DÉPÔT DE LA DÉCLARATION D'INTÉRÊT PÉCUNIAIRE DU CONSEILLER DANNY MONETTE

Monsieur le conseiller Danny Monette a déposé sa déclaration d'intérêts pécuniaires conformément à la Loi sur les élections et les référendums à la suite de son élection du 23 avril 2023.

1.8 2023-06-241 RAPPORT AUX CITOYENS SUR LE RAPPORT FINANCIER 2022 ET LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

À la suite du dépôt du rapport financier au 31 décembre 2022 par la firme Dignard Éthier CPA, vérificateur externe de la municipalité de Papineauville et conformément à l'article 176.2.2 du code municipal, je vous soumetts les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

Résumé des résultats	Budget 2022	Réalisations 2022	Réalisations 2022		Réalisations 2021
	Sans ventilation de l'amort.	Sans ventilation de l'amort.	Ventilation de l'amort.	Total	
Revenus					
Fonctionnement	4 040 691	4 544 111		4 544 111	4 342 258
Investissement	85 000	92 817		92 917	260 580
Total	4 125 691	4 636 928		4 636 928	4 602 838
Charges	3 599 058	4 463 589		4 463 589	4 090 535
Excédent(déficit) de l'exercice	526 633	173 339		173 339	512 303
Résumé excédent(déficit) de fonctionnement à des fins fiscales		Budget 2022	Réalisations 2022	Réalisation 2021	
Excédent (déficit) de l'exercice		526 633	173 339	512 303	
Moins : revenus d'investissement		(85 000)	(92 817)	(260 580)	
		441 633	80 522	251 723	
Conciliation à des fins fiscales					
Immobilisations			660 120	650 364	
Propriétés destinées à la revente					
Financement		(308 835)	(460 665)	(297 944)	
Affectations		(132 798)	155 572	1 288	
		(441 633)	355 027	353 708	
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales			435 549	605 431	
Excédent (déficit) accumulé		Au 31 décembre 2022		Au 31 décembre 2021	
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté		924 849		926 038	

Excédent de fonctionnement affecté	488 832	668 613
Égout	129 303	124 096
Infrastructure	136 200	200 846
Environnement	75 349	69 805
Aqueduc	29 499	35 472
Bassin d'eau	114 474	94 194
Règlement 2007-06-07		144 200
Élections	4 007	
	488 832	668 613
Réserves financière et fonds réservés	234 560	234 560
Endettement total net à long terme		2 859 501
Taux global de taxation réel de 2022		1.3846/100\$

Le rapport financier 2022 complet est disponible sur le site internet de la municipalité. Je tiens à souligner la grande implication du conseil municipal lors de la dernière année et à remercier le personnel municipal pour son travail auprès de la population de Papineauville.

1.9 2023 06-242 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 9 MAI 2023

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

Que ce Conseil adopte le procès-verbal de la séance régulière du 9 mai 2023.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.10 2023-06-243 MANDAT À UN HUISSIER DE JUSTICE : JUGEMENT DE LA COUR SUPÉRIEUR 550-17-012802-235

ATTENDU la demande introductive d'instance portant le numéro 551-18-012802-235 de la Cour Supérieure du Québec;

ATTENDU qu'il y a lieu de donner mandat à un huissier de justice de s'assurer de l'exécution de cette décision du tribunal;

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

Que ce Conseil mandate PMB Huissiers de justice, à entreprendre toutes les démarches nécessaires permettant de s'assurer que la demande introductive d'instance portant le numéro 551-18-012802-235 soit respectée.

Conformément à ladite demande introductive, tous les coûts encourus par la municipalité, incluant les honoraires extra-judiciaires, en exécution de la présente ordonnance sont assimilables à une taxe foncière et constituent une créance prioritaire sur l'immeuble.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 12000 412 : Services juridiques

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.11 2023-06-244 ACQUISITION DES LOTS 6 484 080 ET 6 484 081 À DES FINS DE CONSTRUCTION D'UN DÉPÔT À NEIGE

ATTENDU que la municipalité de Papineauville et monsieur Patrick Turpin ont convenu de signer un acte d'achat pour les lots 6 484 080 et 6 484 081 ;

ATTENDU que l'acquisition desdits lots permettra la construction d'un lieu d'élimination de la neige conformément à une injonction du ministère de l'environnement ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce Conseil accepte les termes de l'acte préparé par Me Audrey Paiement pour l'acquisition des lots 6 484 080 et 6 484 081 appartenant à monsieur Patrick Turpin.

Que ce Conseil accepte de verser la somme de 175,000 \$ à monsieur Patrick Turpin pour l'acquisition desdits lots.

Que ce Conseil autorise le maire, monsieur Paul-André David et la directrice générale, madame Martine Joanisse à signer, pour et au nom de la municipalité, ledit acte.

Les fonds seront puisés à même le poste budgétaire 23 04000 723 : Dépôt à neige.

Qu'un transfert du fonds affecté infrastructure soit effectué afin de rendre les sommes disponibles.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.12 2023-06-245 PLATEAU URBAIN PAPINEAU : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX MUNICIPAUX, ENGAGEMENT À FOURNIR LES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SANITAIRE ET ACCEPTATION DES TRAVAUX DE LA PHASE 1 POUR LES ANNÉES 2023, 2024 ET 2025-DÉCISION

ATTENDU l'adoption de la résolution 2019-08-382 par laquelle la municipalité autorise Plateau Urbain Papineau à déposer une demande de prolongement des services municipaux sur les lots 6 305 294, 6 305 293 et 6 305 292 ;

ATTENDU l'adoption de la résolution 2019-08-384 par laquelle la municipalité s'est engagée à produire un Plan de gestion des débordements pour les lots précités ;

ATTENDU l'adoption de la résolution 2021-03-128 acceptant le Plan d'aménagement d'ensemble soumis par le promoteur LTL Construction concernant le projet de développement domiciliaire Plateau Urbain Papineau sur les lots précités ;

ATTENDU l'adoption de la résolution 2022-01-024 par laquelle la municipalité fixe la contribution pour fin de parc à 5% de la superficie du projet de développement ;

ATTENDU que l'adoption des résolutions 2021-08-357 et 2022-09-400 imposant un moratoire sur tous les projets de développement nécessitant un Plan d'aménagement d'ensemble n'est pas applicable au projet de développement résidentiel Plateau Urbain Papineau ;

ATTENDU que la municipalité a réalisé en 2022 un Plan de gestion des débordements ainsi qu'une mise à jour de l'étude de la capacité de la station d'épuration des eaux usées ;

ATTENDU la rencontre du 24 mai courant permettant la mise à jour du projet de protocole d'entente pour la réalisation de travaux municipaux ;

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil entérine la version du 24 mai 2023 du protocole d'entente pour la réalisation de travaux municipaux sur les lots 4 998 528, 6 370 126, 6 370 137, 6 370 138, 6 380 421, 6 305 292, 6 305 293 et 6 305 294.

Que ce Conseil autorise la construction de 94 portes sur les années 2023 (35 portes) 2024 (35 portes) et 2025 (24 portes), correspondant à la phase 1 du projet de développement résidentiel Plateau Urbain Papineau.

Que ce Conseil, par le biais de la présente résolution, s'engage à fournir les services d'égout et d'aqueduc.

Que ce Conseil autorise le maire monsieur Paul-André David et la directrice générale, madame Martine Joanisse à signer, pour et au nom de la municipalité, ledit protocole d'entente.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.13 2023-06-246 FEUX À CIEL OUVERT DE TOUS TYPES SUR LE TERRITOIRE DE PAPINEAUVILLE : INTERDICTION COMPLÈTE ET IMPOSITION IMMÉDIATE D'AMENDE-JEAN-YVES

Point retiré

1.14 2023-06-247 PATINOIRE MUNICIPALE : AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES PUBLIQUES

ATTENDU que la municipalité de Papineauville est bénéficiaire d'une subvention de 222 023\$ dans le cadre du Fonds canadien de revitalisation des communautés (FCRC) pour son projet de construction d'une patinoire extérieure sur le site actuel du parc de jeux d'eau;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à un appel d'offres publiques pour réaliser ces travaux au plus tard le 31 mars 2024;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil autorise la direction générale à lancer un appel d'offres publiques pour la construction d'une patinoire extérieure sur le site actuel du parc de jeux, correspondant à la phase 2 de ce projet municipal.

M. Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.15 2023-06-248 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2023-006 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 390 000\$ POUR LA PHASE 2 DU PARC DE JEUX D'EAU, CONSTRUCTION D'UNE PATINOIRE EXTÉRIEURE ET DE STRUCTURES DE JEUX

Monsieur le conseiller Danny Monette

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 2023- 006 autorisant une dépense et un emprunt de 390 000\$ pour la construction d'une patinoire extérieure et de structures de jeux.
- Présente aussi le projet de règlement intitulé règlement 2023-006 autorisant une

dépense et un déboursé de 390,000\$ pour la construction d'une patinoire extérieure et de structures de jeux.

1.16 2023-06-249 PARTENARIAT AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE

ATTENDU qu'il y a lieu de travailler en collaboration avec le ministère des Transports et de la mobilité durable pour des dossiers touchant la sécurité routière sur le territoire de la municipalité, tel le lignage des traverses piétonnières ou le balayage des rues;

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

Que ce Conseil autorise le maire, monsieur Paul-André David, la directrice générale, madame Martine Joanisse et le directeur du service des travaux publics, monsieur Patrick Perreault à travailler de concert avec ce ministère pour l'élaboration de partenariat.

M. Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.17 2023-06-250 SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL REPORTÉE LE 5 JUILLET 2023

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce Conseil informe la population que la séance du conseil municipal de juillet se tiendra le 5 juillet à 14h00.

Que la direction générale soit responsable de faire un avis public pour informer la population de ce changement d'horaire.

M. Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. FINANCES

2.1 2023-06-251 ADOPTION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE MAI 2023

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que ce Conseil accepte la liste des déboursés au 31 mai 2023 pour un montant total de 43 555.48 \$ comprenant les chèques numéros 14646 à 14663.

Que ce Conseil accepte la liste des déboursés par dépôt direct au 31 mai 2023 au montant de 221 897.97 \$ comprenant les dépôts directs numéros 503983 à 504035.

Que ce Conseil accepte la liste des déboursés par prélèvement bancaire au 31 mai 2023 au montant de 76 676.00 \$ comprenant les prélèvements numéros 6902 à 6969.

Que ce Conseil accepte la liste des comptes à payer au montant de 317 134.28 \$ au 31 mai 2023.

Que ce Conseil entérine les déboursés des salaires bruts pour un total de 84 472.49 \$ jusqu'au 31 mai 2023.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.2 2023-06-252 ADOPTION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT AU 31 MAI 2023

ATTENDU que suivant les dispositions du Code Municipal, la directrice générale dépose les rapports financiers en date du 31 mai 2023 pour analyse par les membres du conseil municipal;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière

Que ce Conseil accepte le dépôt et adopte l'état des activités de fonctionnement (46.62 %) et d'investissement du budget 2023 au 31 mai 2023.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.3 2023-06-253 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL SUR LA DÉLÉGATION DU POUVOIR DE DÉPENSER

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil, prend acte du dépôt du rapport mensuel pour le mois de mai sur la délégation du pouvoir de dépenser conformément au règlement 2022-019 relatif au contrôle budgétaire et à la délégation à certains employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.4 2023-06-254 AJUSTEMENT DES FONDS AFFECTÉS EAU, ÉGOUT, ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURE : AUTORISATION DE TRANSFERT BUDGÉTAIRE

ATTENDU que le rapport financier 2022 déposé lors de la séance régulière du conseil municipal du 13 juin 2023 démontre un excédent relativement aux fonds affectés égout, aqueduc, déchets domestiques et infrastructures;

ATTENDU qu'il y a lieu de faire les ajustements nécessaires et de retourner au surplus accumulé non affecté les sommes excédentaires provenant des fonds affectés respectifs;

ATTENDU qu'il y a lieu de faire les ajustements nécessaires et de verser aux fonds affectés respectifs les sommes provenant du surplus accumulé non affecté;

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

Que ce Conseil, sur recommandation de la direction générale, autorise les écritures de transfert des fonds affectés suivants au surplus accumulé non affecté :

Fonds affecté aqueduc	42 748 \$
Fonds affecté environnement	21 488 \$

Que ce Conseil, sur recommandation de la direction générale, autorise les écritures de transfert du surplus accumulé non affecté aux fonds affectés suivants :

Fonds affecté égout	44 247 \$
Fonds affecté infrastructure	3 312 \$

M. Paul André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.5

2023-06-255 AUTORISATION DE PAIEMENT : FACTURE 4001 ET FACTURE 123 DE GESTION DMJ POUR LES JEUX D'EAU

ATTENDU l'adoption de la résolution 2022-01-042 octroyant à la compagnie Gestion DMJ le contrat de construction pour les jeux d'eau et son bâtiment de service;

ATTENDU la réception du décompte progressif numéro 9 pour la période du 1^{er} au 28 février 2023 au montant de 436.28 \$ plus taxes pour les travaux effectués;

ATTENDU la retenue de sécurité de 10% au montant de 43.63 \$ plus taxes;

ATTENDU la réception du décompte progressif numéro 10 pour la période du 1^{er} au 31 mai 2023 au montant de 27 487.27 \$ plus taxes pour les travaux effectués;

ATTENDU la retenue de sécurité de 10% au montant de 2 748.73 \$ plus taxes;

ATTENDU la recommandation de paiement de Jean Dallaire Architectes;

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil, sur recommandation de Jean Dallaire Architectes autorise une dépense totale de 436.28 \$ plus taxes, selon le certificat de paiement no 9.

Qu'un déboursé au montant de 395.65 \$ plus taxes soit autorisé pour le paiement de la facture 4001 à la compagnie Gestion DMJ pour les travaux exécutés jusqu'au 28 février 2023.

Que ce Conseil, sur recommandation de Jean Dallaire Architectes autorise une dépense totale de 27 487.27 \$ plus taxes, selon le certificat de paiement no 10.

Qu'un déboursé au montant de 24 738.54 \$ plus taxes soit autorisé pour le paiement de la facture 123 à la compagnie Gestion DMJ pour les travaux exécutés jusqu'au 31 mai 2023.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 23 08007 001 : Aménagements des parcs.

Qu'un transfert du surplus accumulé non affecté soit effectué afin de rendre les sommes disponibles.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.6

2023-06-256 AUTORISATION DE PAIEMENT : FACTURE 2803 À JEAN DALLAIRE, ARCHITECTE POUR LES JEUX D'EAU

ATTENDU l'adoption de la résolution 2021-02-066 octroyant à Jean Dallaire Architecte le mandat d'accompagnement pour le processus d'appel d'offre et la surveillance de chantier pour les jeux d'eau et son bâtiment de service;

ATTENDU la réception de la facture 2803 pour la surveillance de chantier au montant de 1 600.00 \$ plus taxes de la compagnie Jean Dallaire Architecte;

ATTENDU la recommandation du coordonnateur sports, loisirs, culture et promotion touristique;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce Conseil, sur recommandation du coordonnateur sports, loisirs, culture et promotion touristique autorise le paiement de la facture 2803 du 28 avril 2023 au montant de 1 600.00 \$ plus taxes de Jean Dallaire architecte pour la surveillance de chantier.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 23 08007 001 : Aménagements des parcs.

Qu'un transfert du surplus accumulé non affecté soit effectué pour rendre les sommes disponibles.

M. Paul André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.7 2023-06-257 AUTORISATION DE PAIEMENT : FACTURES 25277 ET 25279 DE DEVEAU AVOCATS POUR HONORAIRES PROFESSIONNELS

ATTENDU la réception des 25277 et 25279 de la firme Deveau Avocats pour honoraires professionnels;

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que ce Conseil, sur recommandation de la direction générale, autorise le paiement des factures suivantes de la firme Deveau pour honoraires professionnels :

25277	594.14 \$ taxes incluses	Dossier 600561-0002/Consultation
25279	224.20 \$ taxes incluses	Dossier 600561-0013/Nuisances

Une dépense et un déboursé de 818.34 \$ taxes incluses sont autorisés à cette fin.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 12000 412 : Services juridiques.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2.8 2023-06-258 AUTORISATION DE PAIEMENT : FACTURES 22310327 ET 22310328 DE CIMA+ POUR LES JEUX D'EAU

ATTENDU la réception des factures 22310327 au montant de 350.00 \$ plus taxes et 22310328 au montant de 1 141.89 \$ plus taxes pour la surveillance de chantier;

ATTENDU la recommandation du coordonnateur sports, loisirs, culture et promotion touristique;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière

Que ce Conseil, sur recommandation du coordonnateur sports, loisirs, culture et promotion touristique, autorise une dépense et un déboursé de 1491.89 \$ plus taxes en paiement des factures suivantes :

Fournisseur	Facture	Montant
CIMA +	22310327	350.00 \$ plus taxes
	22310328	1 141.89 \$ plus taxes
	Total	1 491.89 \$ plus taxes

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 23 08007 001 : Aménagements des parcs.

Qu'un transfert du surplus accumulé non affecté soit effectué afin de rendre les sommes disponibles.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. RESSOURCES HUMAINES

3.1 2023-06-259 AUTORISATION DE FORMATION POUR L'INSPECTRICE MUNICIPALE ADJOINTE

ATTENDU qu'il y a lieu d'inscrire l'inspectrice municipale adjointe à la formation ***Lecture de plan et devis;***

ATTENDU qu'un budget de formation a été prévu au budget 2023 et la recommandation du comité des ressources humaines;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil sur recommandation du comité des ressources humaines autorise une dépense et un déboursé de 320,26\$ plus taxes pour l'inscription de l'inspectrice municipale adjointe à la formation ***Lecture de plan et devis*** les 19 et 20 juin 2023.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 61000 454 : Formations et perfectionnements.

M. Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3.2 2023-06-260 EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR TERRAIN CONTRACTUEL

ATTENDU que Simon Couture-Durand a été rencontré pour combler le poste d'inspecteur terrain contractuel et la recommandation du comité des ressources humaines;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

Que ce Conseil sur recommandation du comité des ressources humaines autorise l'embauche de Simon-Couture-Durand au poste d'inspecteur terrain aux conditions suivantes :

- Poste contractuel pour une période indéterminée
- Début d'emploi le 12 juin 2023
- 35 heures semaine
- Du lundi au vendredi en alternance avec un horaire du mardi au samedi
- Salaire horaire selon la recommandation du comité des ressources humaines
- Application du Manuel d'emploi pour les cols bleus et les cols blancs

M. Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3.3 2023-06-261 FORMATION SAUVETAGE NAUTIQUE ET OPÉRATEUR DE POMPE: AUTORISATION D'INSCRIPTION

ATTENDU qu'il y a lieu d'inscrire 10 pompiers à la formation provinciale de sauvetage nautique;

ATTENDU qu'il y a lieu d'inscrire 3 pompiers à la formation opérateur de pompe;

ATTENDU que des sommes ont été prévues au budget 2023 pour la formation des pompiers et la recommandation du comité de sécurité incendie;

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

Que ce Conseil sur recommandation du comité de sécurité incendie autorise une dépense et un déboursé de 7 300,00\$ plus taxes pour l'inscription de 10 pompiers à la formation provinciale de sauvetage nautique.

Que ce Conseil sur recommandation du comité de sécurité incendie autorise l'inscription de Messieurs Jonathan Guilbault, Anthony Bélanger et Madame Kyana Bélanger à la formation opérateur de pompe du 30 mai au 18 juin 2023 qui aura lieu dans les casernes de la municipalité de Chelsea.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur et sur présentation des pièces justificatives.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 22000 454 : Formations et perfectionnements.

M. Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3.4 2023-06-262 EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT POUR LA SAISON ESTIVALE

ATTENDU que par suite d'un appel de candidatures pour un poste étudiant, une seule candidature a été reçue ;

ATTENDU la recommandation du directeur des travaux publics ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce Conseil, sur recommandation du directeur des travaux publics, autorise l'embauche d'Eli Chapdelaine à compter du 26 juin 2023, à titre d'employé étudiant au service des travaux publics pour la saison estivale.

M. Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. HYGIÈNE, VOIRIE, TRANSPORT ET BÂTIMENT

4.1 2023-06-263 CONSTRUCTION D'UN LIEU D'ÉLIMINATION DE LA NEIGE : ADJUDICATION D'UN CONTRAT- DÉCISION

ATTENDU l'adoption de la résolution 2023-02-032 autorisant un processus d'appel d'offres publiques pour la construction d'un lieu d'élimination de la neige;

ATTENDU qu'Équipe Laurence, responsable du dossier de construction d'un lieu d'élimination de la neige, a procédé à l'analyse des soumissions reçues soient :

SOUSSIONNAIRES	MONTANT TAXES INCLUSES
David Riddell Excavation /Transport	1 048 273,52\$
Les Pavages Lafleur et Fils Inc.	1 151 364,21\$
Excavation R.B. Gauthier nc.	1 247 051,47\$
Eurovia Québec Construction Inc.	1 299 685,68\$
RN Civil 10570389 Canada Inc.	1 338 815.00\$
Paysagiste Envert Et Fils- 6535755 Canada Inc.	1 450 758.00\$
6369472 Canada Inc- Equinoxe JMP	1 453 050,72\$

ATTENDU la recommandation d'Équipe Laurence et du comité des travaux publics;

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que ce Conseil, sur recommandation d'Équipe Laurence et du comité des travaux publics, procède à l'adjudication du contrat de construction d'un lieu d'élimination de la neige au plus bas soumissionnaire conforme, la compagnie David Riddell Excavation /Transport pour un montant de 1 048 273,52\$ taxes incluses.

La présente adjudication est conditionnelle à l'obtention de toutes les autorisations requises, et particulièrement, mais sans s'y limiter, celle d'un certificat d'autorisation du ministère de l'environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Le conseil demande, dans la mesure du possible, que la sous-traitance puisse être donnée à des entreprises de Papineauville.

M. Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.2 2023-06-264 AUTORISATION DE DÉPENSES DIVERSES POUR LE GARAGE MUNICIPAL

ATTENDU la réception d'une proposition du 9 novembre 2022 de la compagnie CGF Clôtures/Fences pour procéder à l'achat et l'installation de lattes noires sur la clôture présente au garage municipal afin de respecter la réglementation en matière de zonage;

ATTENDU la réception d'une soumission d'Excavation Séguin-Lafleur pour l'achat et l'installation de blocs de béton au garage municipal pour la construction d'enclos pour matériaux ;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à l'achat et l'installation d'un climatiseur au bureau du directeur des travaux publics ;

ATTENDU la recommandation du comité des travaux publics;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière

Que ce Conseil, sur recommandation du comité des travaux publics, accepte la proposition du 9 novembre 2022 de la compagnie CGF Clôtures/Fences au montant de 2 820.00 \$ plus taxes pour procéder à l'achat et l'installation de lattes noires sur la clôture présente au garage municipal. Une dépense et un déboursé du même montant sont autorisés à cette fin.

Que ce Conseil, sur recommandation du comité des travaux publics, accepte la proposition du 16 mai 2023 de l'entreprise Excavation Séguin-Lafleur au montant de 2 610.00 \$ plus taxes pour procéder à l'achat de bloc de béton pour les enclos extérieurs au garage municipal.

Une dépense maximale de 4 000.00\$ est autorisée afin de procéder adéquatement à l'installation.

Que ce Conseil, sur recommandation du comité des travaux publics, accepte la proposition du 26 mai 2023 de la compagnie Confort MB climatisation et réfrigération au montant de 3200.00 \$ plus taxes pour procéder à l'achat et l'installation d'un climatiseur au garage municipal. Une dépense supplémentaire maximale de 800.00 \$ est aussi autorisée pour les services qui sont requis d'un électricien.

Une dépense et un déboursé maximal de 4000\$ sont autorisés à cette fin.

Qu'un transfert budgétaire du poste 02 32000 521 vers le poste 02 32000 522 pour un montant de 7 550.00 \$ soit autorisé conformément au règlement 2022-019 relatif au contrôle budgétaire et à la délégation à certains employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats.

Les fonds seront puisés à même le poste budgétaire 02 32000 522 : Entretien et réparation bâtisse et terrain.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.3 2023-06-265 AUTORISATION DE DÉPENSE POUR REPROFILAGE DE FOSSÉS

ATTENDU la nécessité de continuer les travaux de reprofilage et de nettoyage de fossés ;

ATTENDU que les sommes ont été prévues au budget et la recommandation du comité des travaux publics;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce conseil, sur recommandation du comité des travaux publics, autorise une dépense maximum de 18,000.00 \$ taxes incluses pour le reprofilage et le nettoyage de fossés.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 32000 521 : Entretien et réparations chemins, rue, routes et trottoirs.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.4 2026-06-266 POMPE POUR LA STATION DE POMPAGE MAJOR : ACCEPTATION D'UNE PROPOSITION

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder au remplacement d'une pompe submersible qui a cessé de fonctionner lors de la crue printanière 2023 ;

ATTENDU la recommandation du comité des travaux publics ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

Que ce Conseil, sur recommandation du comité des travaux publics, accepte la proposition du 12 mai 2023 de l'entreprise Pompacktion Inc. au montant de 12 957.00 \$ plus taxes pour l'achat d'une pompe submersible. Une dépense et un déboursé du même montant sont autorisés à cette fin.

Les fonds seront puisés à même le poste budgétaire 23 04001 000 : Machinerie et outils.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.5 2023-06-267 ÉLABORATION D'UN APPEL D'OFFRES POUR LE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE DU SERVICE D'AQUEDUC SUR LA RUE HENRI-BOURASSA ET LA ROUTE 321 : OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à l'élaboration d'un appel d'offres pour le remplacement de la conduite du service d'aqueduc sur la rue Henri-Bourassa et la route 321 ;

ATTENDU notre entente de service avec la Fédération québécoise des municipalités qui offre le service mentionné en titre ;

ATTENDU que cette dépense est admissible à la Taxe sur l'essence Canada-Québec (TECQ) ;

ATTENDU la recommandation du comité des travaux publics ;

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

Que ce Conseil, sur recommandation du comité des travaux publics, accepte la proposition du 26 mai 2023 de la Fédération québécoise des municipalités pour l'élaboration d'un appel d'offres pour le remplacement de la conduite d'aqueduc sur la rue Henri-Bourassa et la route 321. Une dépense maximale de 9 000.00 \$ plus taxes est autorisée à cette fin.

Les fonds seront puisés à même le poste budgétaire 02 41300 411 : Services professionnels

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.6 2023-06-268 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE EN LIEN AVEC LA RÉDUCTION DE LA VITESSE SUR LA RUE HENRI-BOURASSA

ATTENDU qu'il y a lieu de soumettre au ministère des Transports et de la Mobilité durable une demande de déplacement de la limite de vitesse de 50 km en direction nord et sud près du 308 rue Henri-Bourassa;

ATTENDU la recommandation du comité des travaux publics;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce Conseil, sur recommandation du comité des travaux publics, mandate la direction générale à présenter une demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable pour le déplacement de la limite de vitesse à 50 km à partir du 308, rue Henri-Bourassa.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.7 2023-06-269 RÉFECTION DE L'ESCALIER EXTÉRIEUR DE L'ANCIENNE MAIRIE : OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à des travaux de réfection de l'escalier extérieur de l'Ancienne Mairie ;

ATTENDU que la municipalité est bénéficiaire d'une subvention de 120 629\$ dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

ATTENDU la réception de deux propositions :

MIRIK	32 880,04\$: bois recouvert de fibre de verre, rampe aluminium
CONCEPT PRO-MÉTAL	71 750,00\$: Galvanisé clé en main

ATTENDU la recommandation du comité des travaux publics ;

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil, sur recommandation du comité des travaux publics, accepte la proposition de l'entreprise Concept Pro-Metal pour la réfection de l'escalier extérieur de l'Ancienne mairie et le démantèlement de l'escalier existant. Une dépense et un déboursé de 71 750.00 \$ \$ plus taxes sont autorisés à cette fin.

Les fonds seront puisés à même le poste budgétaire 23 02001 000 : Édifice Ancienne-Marie

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE

5.1 2023-06-270 STATISTIQUES DE MAI 2023 DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Le conseil prend acte du dépôt des statistiques de mai 2023 du service de sécurité incendie.

Interventions	Mai	2023
Systèmes d'alarme	2	5
Désincarcération	1	31
Entraide	1	3
Incendie	1	3
Autres assistances	3	4
Total	8	46

5.2 2023-06-271 ACQUISITION D'UNE EMBARCATION DE SAUVETAGE NAUTIQUE : DÉCISION

ATTENDU l'adoption de la résolution 2022-06-271 autorisant une demande de soutien financier pour l'achat d'une embarcation de sauvetage nautique et de sa remorque au Fonds régions et ruralité 2020-2025;

ATTENDU qu'une aide financière au montant de 40 560\$ a été officialisée par une correspondance du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation reçue le 19 avril 2023;

ATTENDU la réception d'une soumission deux soumissions pour ce faire :

PPE Solutions	59 969.10\$ taxes incluses
L'Arsenal	57 941.66\$ taxes incluses

ATTENDU que les sommes ont été prévues au budget 2023 et la recommandation du comité de sécurité incendie;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière

Que ce Conseil, sur recommandation du comité de sécurité incendie, accepte la soumission du 5 mai 2023 de l'entreprise L'Arsenal pour l'achat d'un bateau UMA-17 rouge W/Apostrophe L'Arsenal équipé d'un moteur 25HP ainsi qu'une formation de base et une remorque à bateau 1250 LBS en acier galvanisé de 14 pi X 17 pi.

Qu'une dépense et un déboursé de 57 941.66 \$ taxes incluses soient autorisés à cette fin.

Les fonds à cette fin seront puisés à mêmes le poste budgétaire 23 03001 000 : Équipements de pompiers.

Qu'un transfert du surplus accumulé non affecté soit effectué afin de rendre les sommes disponibles.

M. Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5.3 2023-06-272 ACHAT DIVERS POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU que le directeur du service incendie a soumis une demande pour l'achat de 6 paires de gants de désincarcération et 6 paires de gants de combat ;

ATTENDU la réception de la soumission GP-0567 en date du 24 mai 2023 de l'entreprise CSE Incendie et Sécurité Inc. à cette fin ;

ATTENDU que les sommes ont été prévues au budget 2023 et la recommandation du comité de sécurité incendie ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil, sur recommandation du comité de sécurité incendie, accepte la soumission du 24 mai 2023 de l'entreprise CSE Incendie et Sécurité Inc. pour l'achat de 6 paires de gants de désincarcération orange #M14 ainsi que 6 paires de gant de combat en peau de kangourou sans poignet de plastique. Qu'une dépense et un déboursé de 2 837.40\$ avant les taxes soient autorisés à cette fin.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 22000 650 : Vêtements et chaussures et 02 22000 635 : Produits chimiques.

Monsieur Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. URBANISME

6.1 2023-06-273 DÉPÔT DES STATISTIQUES DE MAI 2023 SUR L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS

Le Conseil municipal prend acte du dépôt des statistiques de mai 2023 pour l'émission des permis et certificats.

Permis et certificats	Mai	2023
Rénovation	17	44
Abattage d'arbres	9	18
Renouvellement		-
Bâtiment complémentaire	3	10
Démolition	1	1
Eau souterraine	1	1
Lotissement		6
Animaux domestiques	3	9
Galerie, clôture	5	6
Installation septique	-	3
Mur de soutènement		-
Nouvelle construction	1	2
Piscine	4	8
Remblai déblai	1	1
Branchement	2	4
Affichage	-	1
Certificat d'occupation	-	5
Changement d'usage	-	-
Agrandissement	-	1
Bande riveraine	-	-
Garde de poules	-	-
Bâtiment temporaire	-	-
Total	47	120

6.2

2023-06-274 APPUI DE LA MUNICIPALITÉ : DEMANDE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE POUR RENOUVELLEMENT D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION

ATTENDU que la compagnie Emilio Séguin Ltée exploite une sablière sur les lots 4 998 478 et 4998 283 via l'autorisation 413923 du 16 novembre 2017 ;

ATTENDU que la compagnie Emilio Séguin Ltée doit présenter une nouvelle demande d'autorisation de la CPTAQ pour le renouvellement de l'usage ;

ATTENDU que la présente demande est un renouvellement de 10 ans ainsi qu'un ajustement de superficie de 0.4 hectare supplémentaire ;

ATTENDU qu'une sablière était exploitée à ce même endroit avant la construction de l'autoroute 50 ;

ATTENDU que la sablière bénéficie d'un droit acquis en matière d'usage en lien avec le règlement 2004-03-03 ;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme, appuie la demande d'autorisation de la compagnie Emilio Séguin Ltée présentée à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) pour l'exploitation ainsi que l'ajustement de superficie de la sablière sur les lots 4 998 478 et 4 998 238 situés sur la route 321 à Papineauville pour une période de 10 ans.

M. Paul André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.3 2023-06-275 DEMANDE DE PIIA 2023-0002 POUR RÉNOVATION EXTÉRIEURE AU BÂTIMENT – DÉCISION

ATTENDU les dispositions de la section VIII du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1) ;

ATTENDU que la municipalité de Papineauville a adopté un règlement sur les PIIA numéro 2017-003 et que la propriété sise sur le lot 4 997 385 est située à l'intérieur du secteur de PIIA 0-2 *Le noyau villageois* ;

ATTENDU que la requérante souhaite procéder à divers travaux extérieurs et la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce conseil sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme autorise la demande de PIIA 2023-0002 permettant les travaux suivants au 168, rue Jeanne-d'Arc :

- Remplacement du revêtement extérieur du bâtiment
- Rénovation des galeries et marquises en façade du bâtiment
- Remplacement de la fenêtre de droite afin de s'harmoniser avec les autres ouvertures en façade
- Ajout d'affichage
- Suggestion d'effectuer un aménagement paysager en façade du bâtiment.

Monsieur Paul André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.4 2023-06-276 DEMANDE DE PIIA 2023-0004 POUR RÉNOVATION EXTÉRIEURE AU BÂTIMENT ET AMÉNAGEMENT PAYSAGER – DÉCISION

ATTENDU les dispositions de la section VIII du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1) ;

ATTENDU que la municipalité de Papineauville a adopté un règlement sur les PIIA numéro 2017-003 et que la propriété sise sur le lot 4 997 414 est située à l'intérieur du secteur de PIIA 0-1 pour les immeubles patrimoniaux et les immeubles d'intérêt patrimonial et architectural élevé ;

ATTENDU que la requérante souhaite procéder à divers travaux extérieurs et la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce conseil sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme autorise la demande de PIIA 2023-004 permettant les travaux suivants au 178, rue Henri-Bourassa :

- Remplacement des deux portes d'entrée en façade du bâtiment
- Travaux d'aménagement paysager
- Abattage de l'érable rouge
- Relocalisation du muret en marge latérale gauche

Monsieur Paul André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Le vote est demandé par monsieur le maire.

Résolution adoptée à la majorité des conseillers présents.

6.5 2023-06-277 DEMANDE DE PIIA 2023-0005 POUR RÉNOVATION EXTÉRIEURE AU BÂTIMENT COMMERCIAL-DÉCISION

ATTENDU les dispositions de la section VIII du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1) ;

ATTENDU que la municipalité de Papineauville a adopté un règlement sur les PIIA numéro 2017-003 et que la propriété sise sur le lot 4 997 294 est situé à l'intérieur du secteur de PIIA 0-2 *Le noyau villageois* ;

ATTENDU que le requérant souhaite procéder à divers travaux extérieurs et la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce conseil sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme autorise la demande de PIIA 2023-005 permettant les travaux suivants au 333, rue Papineau :

- Travaux de peinture sur la partie avant du bâtiment
- Changement à l'affichage commercial
- Travaux d'aménagement paysager en façade du bâtiment

Que ce conseil demande aussi de prolonger les travaux de peinture sur les côtés jusqu'aux agrandissements effectués par le passé afin d'harmoniser et agencer les couleurs du bâtiment commercial.

Monsieur Paul André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.6 2023-06-278 MANDAT AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME : RÉVISION DU RÈGLEMENT 2023-001 SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière

Que ce conseil mandate le comité consultatif d'urbanisme à revoir le règlement 2023-001 sur les plans d'aménagement d'ensemble et particulièrement concernant la densité d'occupation et la superficie des lotissements.

Monsieur Paul André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7. ENVIRONNEMENT

7.1 2023-06-279 STATISTIQUES MENSUELLES AU 30 AVRIL 2023 POUR LES MATIÈRES

Période	Déchets						Recyclage						Compostage					
	2023		2022		2021		2023		2022		2021		2023		2022		2021	
	Tonnes	% Résidus générés	Tonnes	% Résidus générés	Tonnes	% Résidus générés	Tonnes	% Résidus générés	Tonnes	% Résidus générés	Tonnes	% Résidus générés	Tonnes	% Résidus générés	Tonnes	% Résidus générés	Tonnes	% Résidus générés
Janvier	78,03	70%	49,55	57%	41,92	58%	23,96	21%	20,90	24%	20,24	28%	10,21	9%	17,11	20%	10,41	14%
Février	46,00	61%	55,32	64%	42,00	60%	22,98	30%	23,77	27%	20,18	29%	6,62	9%	7,93	9%	8,16	12%
Mars	57,00	68%	64,99	67%	48,01	58%	21,05	25%	24,01	25%	24,51	29%	6,36	8%	8,71	9%	10,75	13%
Avril	61,18	63%	51,01	56%	72,74	65%	24,22	25%	22,73	25%	21,74	19%	11,63	12%	16,75	19%	17,28	15%
Totaux	242,21	66%	220,87	61%	204,67	61%	92,21	25%	91,41	25%	86,67	26%	34,82	9%	50,50	14%	46,60	13%

7.2 2023-06-280 RÉSOLUTION CONCERNANT UNE MISE DE FONDS DANS UN PROJET DANS LE CADRE DE L'APPEL DE PROPOSITIONS VISANT LA RÉDUCTION DE L'UTILISATION DE PRODUITS À USAGE UNIQUE

CONSIDÉRANT que la municipalité de Papineauville a élaboré un projet visant la réduction de l'utilisation de produits à usage unique comprenant la fabrication de sacs réutilisables, l'achat de verres de dégustation supplémentaire, et l'achat de station de lavage pour les événements ci-après le « PROJET »;

CONSIDÉRANT que le PROJET sera déposé auprès de RECYC-QUÉBEC dans le cadre du programme susmentionné en titre, administré par cette dernière (ci-après le « PROGRAMME »);

CONSIDÉRANT que les dépenses du PROJET qui sont admissibles au PROGRAMME peuvent être financées jusqu'à un maximum de 70 % par RECYC-QUÉBEC ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Papineauville désire contribuer et investir financièrement au PROJET.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que le préambule fait partie de la présente résolution ;

Que la municipalité de Papineauville s'engage financièrement dans le PROJET, en y investissant un montant de quinze mille dollars / 15,000\$ ci-après l' « INVESTISSEMENT » puisé à même ses liquidités internes, correspondant à 30% des dépenses admissibles prévues du PROJET;

Que la municipalité transmet copie de la présente résolution à RECYC-QUÉBEC afin de valoir à titre d'engagement, auprès d'elle, à concrètement injecter l'INVESTISSEMENT aux fins de réalisation du PROJET.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 47000 419 : Services professionnels.

Qu'un transfert du fonds affecté Environnement soit effectué afin de rendre les sommes disponibles.

Monsieur Paul André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7.3 2023-06-281 MANDATS AU COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT : RÉVISION DU RÈGLEMENT SUR LES COUCHES LAVABLES ET RÉGLEMENTATION INTERDISANT LA DISTRIBUTION DU PUBLISAC DANS DES SACS DE PLASTIQUE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

Que ce conseil mandate le comité consultatif en environnement à revoir le règlement sur les couches lavables ainsi que la réglementation permettant d'interdire la distribution du *Publisac* dans des sacs de plastique.

Monsieur Paul André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7.4 2023-06-282 DEMANDE AUX MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE PAPINEAU : JOIGNEZ LE MOUVEMENT POUR DES GARDERIES ÉCO RESPONSABLE OFFRANT DES COUCHES LAVABLES EN METTANT EN PLACE UN PROGRAMME DE SUBVENTION

ATTENDU que l'utilisation des couches jetables représente un coût environnemental important;

ATTENDU que les couches sont fabriquées avec de nombreux plastiques faisant en sorte que la décomposition s'effectue sur plusieurs centaines d'années;

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

Que ce conseil demande aux municipalités de la MRC de Papineau d'adopter une réglementation pour l'octroi de subvention pour l'achat de couches lavables pour les familles.

Que ce Conseil demande aux municipalités de la MRC de Papineau de joindre le mouvement pour des garderies éco responsable en offrant de subventions pour l'achat de couches lavables aux garderies de leurs territoires.

Que la direction générale soit mandatée pour effectuer le suivi de la présente résolution.

Monsieur Paul André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8. LOISIRS CULTURE ET FAMILLE

8.1 2023-06-283 DÉPÔT DES STATISTIQUES MENSUELLES DE LA BIBLIOTHÈQUE

Le Conseil municipal prend acte du dépôt des statistiques du mois de mai pour la bibliothèque, à la suite de son déplacement.

	Mai 2023
Abonnements actifs en moyenne	518
Prêt de livres numériques	50
Prêt régulier, petit instrument de musique et autre	704

8.2 2023-06-284 LIGNAGE DE LA SURFACE DE JEUX AU CENTRE COMMUNAUTAIRE : AUTORISATION DE DÉPENSE

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder au lignage de la surface des jeux au centre communautaire et la réception d'une soumission de la compagnie Pro Ligne au montant de 7 250.00 \$ plus taxes pour ce faire;

ATTENDU que la somme a été prévue au budget 2023 et la recommandation du comité loisirs, sports, culture et promotion touristique;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce Conseil, sur recommandation du comité loisirs, sports, culture et promotion touristique, accepte la soumission du 16 mai 2023 de la compagnie Pro Ligne au montant de 7 250.00 \$ plus taxes pour le lignage de la surface des jeux au centre communautaire. Une dépense et un déboursé du même montant sont autorisés pour ce faire.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 70120 522: entretien et réparation bâtisse et terrain.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.3 2023-06-285 AMÉNAGEMENT DES BANDES RIVERAINES : AUTORISATION DE DÉPENSE

ATTENDU qu'il y a lieu de réaménager les bandes riveraines de certains des terrains appartenant à la municipalité;

ATTENDU que deux soumissions ont été reçues à cet effet :

Botanix Jardin Lauzon Gatineau	3170.97 \$ plus taxes
Centre Jardin Deux Montagnes	978.25 \$ plus taxes

ATTENDU la recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique;

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que ce Conseil, sur recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique accepte la soumission Botanix Jardin Lauzon Gatineau qui est la plus avantageuse et la plus complète.

Qu'une dépense et un déboursé de 3 170.97 \$ plus taxes soient autorisés à cette fin.

Qu'une dépense supplémentaire de 2 200.00 \$ soit aussi autorisée pour la terre, le paillis et certains équipements de protection.

Que ces travaux soient effectués par la responsable de l'horticulture accompagnée d'élèves de la formation professionnelle.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 70150 521 : Entretien des parcs et embellissements.

Qu'un transfert du fonds affecté Environnement soit effectué afin de rendre les sommes disponibles.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.4 2023-06-286 PARC DE JEUX D'EAU : RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE DU BÂTIMENT DE SERVICES ET AMÉNAGEMENT PAYSAGER

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder au raccordement électrique permanent du bâtiment de service et que l'option la plus avantageuse est un filage privé via les installations en place à l'école St-Pie X vers la rue Jeanne-d'Arc;

ATTENDU la réception d'une soumission de la compagnie Duhamel Électrique pour effectuer ces travaux;

ATTENDU qu'il y a lieu d'aménager la section terrain comprenant les jeux d'eau et le bâtiment de service pour le confort des usagers et la réception de 3 soumissions pour ce faire, soit :

Paysage Rossignol	8 880.00 \$ plus taxes clé en main
	5 800.00 \$ plus taxes gazon seulement
Pneus Mobile Lalonde	7 750.00 \$ plus taxes clé en main

ATTENDU la recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce conseil, sur recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique accepte la soumission de la compagnie Duhamel Électrique au montant de 4250.00\$ plus taxes pour le raccordement électrique du bâtiment de service.

Que ce Conseil autorise une dépense de 850.00\$ plus taxes pour l'achat d'un poteau en bois ainsi que les frais de location de la machinerie nécessaire.

Que ce Conseil accepte la soumission de la compagnie Pneus Mobile Lalonde au montant de 7 750 \$ plus taxes pour l'installation de 5000 pieds carrés de tourbe dans le parc des jeux d'eau. Une dépense et un déboursé du même montant sont autorisés à cette fin.

Qu'une dépense et un déboursé de 1 400\$ plus taxes soient aussi autorisés pour la réfection du sentier sur le site.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 70150 521 : Entretien et réparation Parcs et terrains de jeux.

Qu'un transfert du surplus accumulé non affecté au montant de 5 100.00 \$ plus taxes soit autorisé pour couvrir les frais du branchement électrique.

Qu'un transfert budgétaire du poste 02 70293 997 vers le poste 02 70150 521 pour un montant de 4 550\$ soit autorisé conformément au règlement 2022-019 relatif au contrôle budgétaire et à la délégation à certains employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats.

M. Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9. VARIA, QUESTIONS DU PUBLIC SUR LA PRÉSENTE SÉANCE, LEVÉE DE LA SÉANCE

9.1 VARIA

2023-06-287 MOTION DE REMERCIEMENT À PRÉVENTION CÉSAR

Madame la conseillère Francine Dutrisac donne motion de remerciement à l'organisme PRÉVENTION CÉSAR PETITE-NATION, pour tout le soutien lors de la 148 en folie.

9.2 QUESTIONS DU PUBLIC SUR LA PRÉSENTE SÉANCE

Début à 15h35 et se termine à 15h40.

9.3 2023-06-288 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que cette séance soit levée à 15h41.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RAPPORT DES ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

Je soussignée, Martine Joannis, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Papineauville, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal dans ce présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce 13 juin 2023.

Martine Joannis
Directrice générale et greffière-trésorière

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LE MAIRE

« Je soussigné, Paul-André David, maire de la Municipalité de Papineauville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »

Et j'ai signé ce 13 juin 2023

Paul-André David
Maire